

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 10 juillet 2023

Délibération ou arrêté n° 30

Date de convocation :  
03/07/2023

Date d'affichage :  
13/07/2023

Nombre de membres :

- en exercice : 19  
- présents : 14

Objet :

Contrat d'accompagnement à  
la protection des données  
personnelles – ADICO

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le  
11/07/2023

Et publication et notification  
du 13/07/2023

L' an deux mille vingt trois, le dix juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Chaulnes, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des votes de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry Linéatte, Maire.

**Étaient présents :** M. Thierry Linéatte, Mme Nadège Latapie-Copé, M. Benoit Gance, Mme Anne Lebrun-Merlin, M. Philippe Cheval, M. Régis Lecot, M. Arnaud Noblécourt, M. Aïres Ferreira, Mme Géraldine Lefèvre, Mme Angéline Darras, Mme Claire Lecot-Robit, M. Thomas Poulet, Mme Emilie Aberbour, Mme Virginie Masson.

**Étaient excusés :** M. Claude Merlin avec pouvoir à Mme Anne Lebrun – Merlin, Mme Maryse Hochart avec pouvoir à M. Thierry Linéatte, M. Dominique Capelle avec pouvoir à M. Arnaud Noblécourt, M. Xavier Dubernard avec pouvoir à Mme Nadège Latapie-Copé, Mme Laure Lambert avec pouvoir à M. Benoit Gance.

Mme Nadège Latapie-Copé a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 18 décembre 2018 adoptant la proposition de l'ADICO et l'autorisant à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles. Ce contrat a été consenti pour une durée de 4 ans, il est arrivé à terme et il est donc nécessaire d'adopter la nouvelle proposition et de signer un nouveau contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles avec l'ADICO.

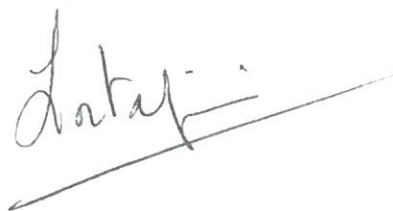
Le Conseil Municipal, unanime, après en avoir délibéré

### Décide

- D'adopter la nouvelle proposition de l'ADICO ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposé par l'ADICO ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour copie conforme.

La secrétaire de séance



Mme Nadège Latapie - Copé

Le Président

